



Le point sur les programmes de financement

Présentation par le personnel de la CCSN

CMD 23-M23

Réunion de la Commission
28 juin 2023

E-doc #7070879 (pptx)
E-doc #7070887 (pdf)





Plan de la présentation



Vue d'ensemble du Programme de financement des participants



Présentation du Fonds de soutien aux capacités des parties intéressées et des Autochtones





Programme de financement des participants



Canadian Nuclear
Safety Commission

Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canada 



Autorité et objectifs du Programme

Autorité du Programme

L'alinéa 21(1)b.1) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* autorise la Commission à **créer et gérer un programme d'aide financière visant à faciliter la participation du public aux procédures prévues par la présente loi.**

Voici les objectifs du Programme de financement des participants (PFP) :

- **Favoriser la participation, la consultation et la mobilisation du public, des peuples autochtones et des parties intéressées** aux évaluations environnementales et aux séances de la Commission, et encourager la réconciliation avec les peuples autochtones
- **Aider le public et les Nations et communautés autochtones à communiquer des informations à valeur ajoutée à la Commission**, au moyen d'interventions éclairées qui portent sur des sujets précis

**Qu'entend-on par
« informations à valeur
ajoutée »?**

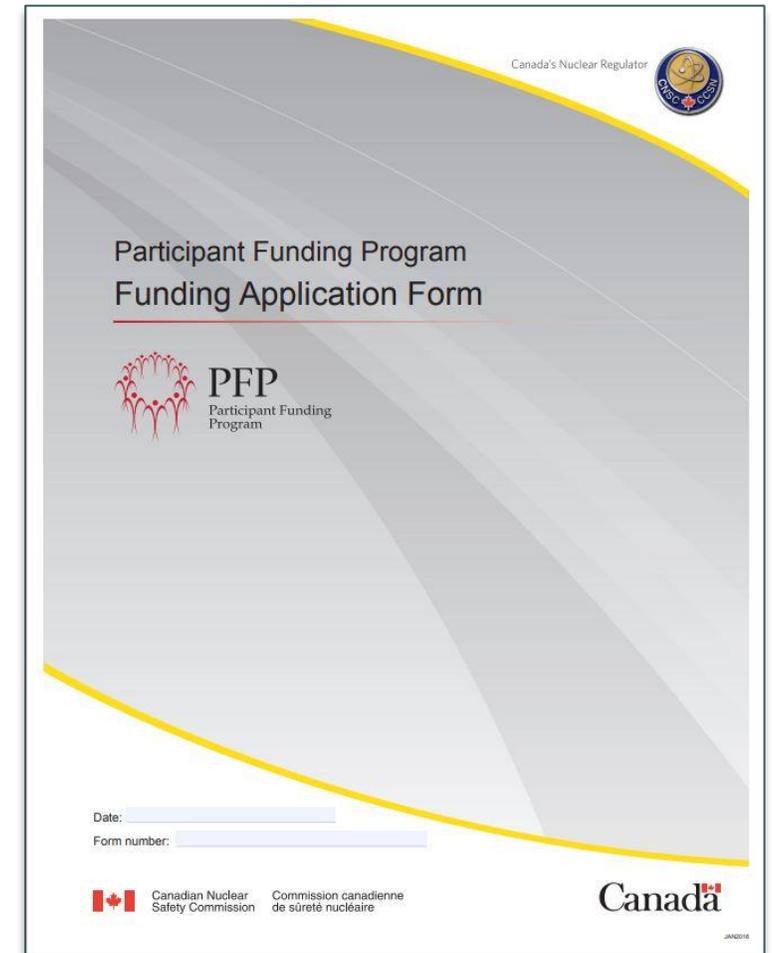
Les informations à valeur ajoutée correspondent à des renseignements nouveaux, distincts et précieux qui contribuent à une meilleure compréhension des effets prévus d'un projet.



Qui est admissible au PFP?

Les Nations et communautés autochtones, les membres du public et les parties intéressées qui ont :

- un intérêt direct et local à l'égard du projet
- des connaissances traditionnelles autochtones ou une perception de la collectivité locale
- un intérêt relativement aux incidences éventuelles du projet sur les terres visées par un traité, un règlement ou un territoire traditionnel ainsi que sur des revendications et des droits connexes
- prévoir fournir au tribunal de la Commission des renseignements à valeur ajoutée relatifs au mandat de la CCSN et à la question à l'étude



The image shows the cover of the 'Participant Funding Program Funding Application Form'. At the top right, it says 'Canada's Nuclear Regulator' with the CNSC/CCSN logo. The title 'Participant Funding Program Funding Application Form' is centered. Below the title is the PFP logo, which consists of a stylized red and white graphic of people and the text 'PEP Participant Funding Program'. At the bottom, there are fields for 'Date:' and 'Form number:'. The footer includes the Canadian Nuclear Safety Commission / Commission canadienne de sûreté nucléaire logo and the word 'Canada' with a small Canadian flag icon.



Que finance le PFP?

Dépenses admissibles

- **Honoraires professionnels** (p. ex. consultant, biologiste, traducteur, avocat)
- **Voyage** (p. ex. frais de déplacement et d'hébergement)
- **Autres coûts** (p. ex. photocopies pour une réunion, location d'une salle de réunion, etc.)

Activités admissibles

- Séances publiques de la Commission
- Évaluations environnementales en vertu de la LCEE 2012
- Nouveaux projets qui ne sont pas désignés aux termes de la *Loi sur l'évaluation d'impact*
- Rapports de surveillance réglementaire
- Rencontres avec les collectivités sur des projets précis
- Études sur les connaissances autochtones à l'égard de projets précis

Tous les frais doivent être raisonnables et adéquatement justifiés dans le Formulaire de demande d'aide financière





Processus d'octroi du financement

Processus rigoureux d'examen, de surveillance et de gestion :

- Le Comité d'examen de l'aide financière (CEAF) formule des recommandations sur les demandes, y compris le montant du financement et les objectifs, en se basant sur les critères suivants :
 - Exhaustivité et pertinence de chaque demande
 - Montant total des fonds disponibles pour chaque possibilité de financement
 - Admissibilité des activités proposées
- Toutes les décisions de financement sont affichées sur la page Web du PFP

Qui compose le Comité d'examen de l'aide financière?

D'anciens fonctionnaires ayant une expertise dans les évaluations environnementales et les décisions de permis et à l'égard des activités autorisées de la CCSN et d'autres PFP



Rendement du programme



Le personnel de la CCSN examine les interventions des bénéficiaires pour s'assurer qu'elles atteignent les objectifs de l'accord de contribution.



Le personnel de la CCSN vérifie si les normes de service sont respectées afin de s'assurer que le PFP répond aux besoins des bénéficiaires.



Le programme est reconnu comme une meilleure pratique internationale par :

les États membres de la *Convention sur la sûreté nucléaire* de l'Agence internationale de l'énergie atomique

les États membres de la *Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs*



Le personnel de la CCSN met en œuvre les recommandations issues des sondages, des audits et des examens internes afin d'améliorer continuellement le programme.



Perspectives du programme

- En décembre 2022, le gouvernement fédéral a approuvé un montant de 7 millions de dollars sur six ans pour améliorer le PFP.
- Le personnel de la CCSN s'attend à ce que le PFP continue d'être très sollicité.
- Le PFP continuera à soutenir la transparence, l'excellence en matière de réglementation et la mobilisation du public.





Fonds de soutien aux capacités des parties intéressées et des Autochtones





Fonds de soutien aux capacités des parties intéressées et des Autochtones

- **La CCSN a écouté** les besoins en capacité exprimés par les Nations et communautés autochtones et les parties intéressées et **y a donné suite** en créant le **Fonds de soutien aux capacités des parties intéressées et des Autochtones (FSCPIA)**.
- Les objectifs du FSCPIA sont les suivants :
 - **établir et soutenir la capacité organisationnelle** des Nations et communautés autochtones et des parties intéressées
 - **soutenir l'établissement de relations** avec les Nations et communautés autochtones





Résultats attendus du programme

Court terme

Accroître la capacité et les connaissances à l'égard des activités et technologies nucléaires et des processus de réglementation

Accroître la collaboration entre la CCSN, les Nations et communautés autochtones et les parties intéressées

Obtenir une plus grande contribution des Nations et communautés autochtones et des parties intéressées aux REGDOC, aux documents de travail, etc.

Long terme

Incorporer davantage de connaissances traditionnelles autochtones, de données sur la surveillance environnementale et de données sur l'utilisation traditionnelle des terres dans les travaux de la CCSN



Lancement du programme



Le FSCPIA a été élaboré à partir des meilleures pratiques et des enseignements tirés du PFP et d'autres programmes fédéraux.



La CCSN a lancé ce nouveau programme le 1^{er} mai 2023 – la nouvelle page Web du FSCPIA comprend le guide de demande et les formulaires de demande.



Le programme a été annoncé au moyen d'un communiqué de presse, de messages dans les médias sociaux et d'un courriel aux abonnés de la CCSN.



Le personnel de la CCSN a rencontré les Nations et communautés autochtones et les parties intéressées pour expliquer leur nouveau programme et répondre à leurs questions.



Financement disponible

- Le gouvernement fédéral a approuvé jusqu'à **3,8 millions de dollars en subventions et contributions** chaque année pendant six ans à partir de l'exercice 2022-2023, tel qu'annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2022.
- Le budget total sera réparti entre trois volets de financement.

Les **subventions** sont des paiements soumis à des critères d'admissibilité et elles n'ont généralement pas d'exigences formelles en matière de rapports (**par exemple**, activités d'éducation et de formation, participation au Programme indépendant de surveillance environnementale de la CCSN).

Les **contributions** sont des paiements soumis à des conditions de rendement et à des exigences en matière de rapports (**par exemple**, soutien aux ressources internes, activités de mobilisation précoce et continue).





Soutien aux capacités autochtones

- Son **objectif** est **d'établir et de soutenir la capacité organisationnelle** des Nations et communautés autochtones (c.-à-d., soutien aux ressources internes, études sur les connaissances autochtones).
- Le **financement cible** les Nations et communautés autochtones.
- Les possibilités de financement seront annoncées **annuellement** sur la page Web du FSCPIA et par courriel aux abonnés de la CCSN.
- La possibilité de financement actuelle a été lancée le 15 mai 2023 et prendra fin le 30 juin 2023.





Dialogue sur la politique de réglementation

- Son **objectif** est d'aider les Nations et communautés autochtones et les parties intéressées à participer à l'**examen de certains documents d'application de la réglementation (REGDOC), règlements et politiques de la CCSN.**
- Le personnel de la CCSN déterminera les possibilités de financement en fonction du calendrier prospectif des consultations publiques.
- Les possibilités de financement seront annoncées **au cas par cas** sur la page Web du FSCPIA et par courriel aux abonnés de la CCSN.





Soutien à la participation et à la collaboration

- Son **objectif** est de soutenir les **activités de mobilisation et de collaboration** entre la CCSN et les Nations et communautés autochtones et les parties intéressées (p. ex. activités d'éducation et de formation, mobilisation précoce et continue, surveillance environnementale en collaboration).
- Les possibilités de financement seront déterminées **au cas par cas** dans le cadre des travaux de mobilisation et de collaboration en cours.
- Les bénéficiaires devront remplir une demande de financement pour recevoir des fonds.





Perspectives prévisionnelles

- Le personnel de la CCSN gérera et administrera le programme en exerçant une surveillance rigoureuse conformément aux politiques du gouvernement fédéral.
- Les décisions en matière de financement seront affichées chaque année sur le site Web de la CCSN afin d'assurer la transparence.
- Le personnel de la CCSN assurera le suivi du rendement du programme et des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs.
- Le personnel de la CCSN intégrera les commentaires des bénéficiaires dans le programme afin d'assurer une amélioration continue.



Les principales différences entre le PFP et le FSCPIA



Programme de financement des participants

Possibilités de financement spécifiques à un projet
(c'est-à-dire liées à une évaluation environnementale ou à un processus d'autorisation) – fonds à l'appui d'une séance de la Commission

Fonds de soutien aux capacités des parties intéressées et des Autochtones

Possibilités de financement non spécifiques à un projet
(c'est-à-dire, ne sont pas liées à une décision de permis, à un processus d'évaluation environnementale ou à une séance en particulier)



Principaux points à retenir



Principaux points à retenir



Programme de financement des participants

- Le PFP est un programme internationalement reconnu qui renforce la participation aux séances de la Commission.
- Le PFP continuera à s'adapter pour répondre aux besoins des bénéficiaires et de la Commission.



Fonds de soutien aux capacités des parties intéressées et des Autochtones

- La CCSN a écouté les besoins en capacité exprimés par les Nations et communautés autochtones et les parties intéressées et y a donné suite en créant le FSCPIA.
- Le FSCPIA est un nouveau programme qui a été élaboré à partir des meilleures pratiques et des enseignements tirés du PFP et d'autres programmes fédéraux.
- Grâce au FSCPIA, les Nations et communautés autochtones ainsi que les parties intéressées disposeront de capacités et de connaissances accrues au sujet des activités et technologies nucléaires et des processus de réglementation.



Merci!



Canadian Nuclear
Safety Commission

Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canada 